

---

## La police finlandaise

Le rôle de la police en Finlande est de garantir l'ordre juridique et social, d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité publics, de prévenir et d'élucider les infractions et d'examiner le bien-fondé des accusations. La police est également chargée de nombreuses missions liées à la gestion des permis en matière de sécurité.



---

## La police est à votre service

La Finlande compte 24 commissariats de police possédant environ 180 postes au total. Tous les commissariats n'assurent pas une permanence 24 heures sur 24.

La police locale assure dans sa zone de compétence le maintien de l'ordre et la sécurité, la surveillance de la circulation, l'instruction pénale et les services liés aux permis. Les services liés aux permis et du ressort de la police sont en outre assurés dans de nombreux points de service communs.






## 112, le numéro d'appel d'urgence

Si vous avez besoin d'aide urgemment, composez le 112, le numéro d'appel d'urgence.

Aucun indicatif n'est nécessaire lorsque l'on appelle le numéro d'appel d'urgence, même depuis un téléphone portable. Il est possible d'appeler le numéro d'appel d'urgence gratuitement sur tous les téléphones.



---

## L'instruction pénale

L'enquête préliminaire est généralement menée par le commissariat de police du lieu où a été commise l'infraction. Il est possible de porter plainte où que ce soit et le commissariat ayant enregistré la plainte la fera parvenir au bon endroit.

La police lancera une enquête préliminaire s'il y a lieu de soupçonner une infraction. Toutes les plaintes déposées ne conduisent pas à une enquête préliminaire.



---

## L'ordre et la sécurité publics

La police assure le maintien de l'ordre et la sécurité dans les lieux publics notamment en patrouillant, en effectuant les missions urgentes liées aux alertes, en organisant la sécurité des grands événements publics, en conseillant, en guidant et en réagissant aux activités illégales.



---

---

---

---

---

---

## La surveillance de la circulation

La surveillance de la circulation effectuée par la police se concentre sur le contrôle de la vitesse, des stupéfiants et de l'utilisation des dispositifs de sécurité ainsi que sur les conducteurs à risque. Le rôle de la police est également d'intervenir dans les autres infractions au code de la route.

La police locale surveille la circulation principalement dans les agglomérations, la police mobile étant quant à elle chargée des grands axes routiers.



---

## Les services liés aux permis

La police locale assure les services liés aux permis pour les habitants de sa zone de compétence. Les services liés aux permis et du ressort de la police sont en outre assurés dans de nombreux points de service communs. Les permis octroyés par la police sont constitués pour l'essentiel par les passeports, les cartes d'identité, les permis de conduire, les permis délivrés aux étrangers et les permis de port d'arme. Pour ces permis, il convient de se rendre au moins une fois au commissariat de police ou dans un point de service commun, pour que le demandeur puisse être identifié. Des frais sont perçus pour ces permis.

À l'étranger, les demandes de permis de séjour, de permis de travail et de visa sont adressées à la représentation consulaire finlandaise.







## Informations supplémentaires

[www.poliisi.fi](http://www.poliisi.fi)

[www.polis.fi](http://www.polis.fi)

[www.police.fi](http://www.police.fi)

